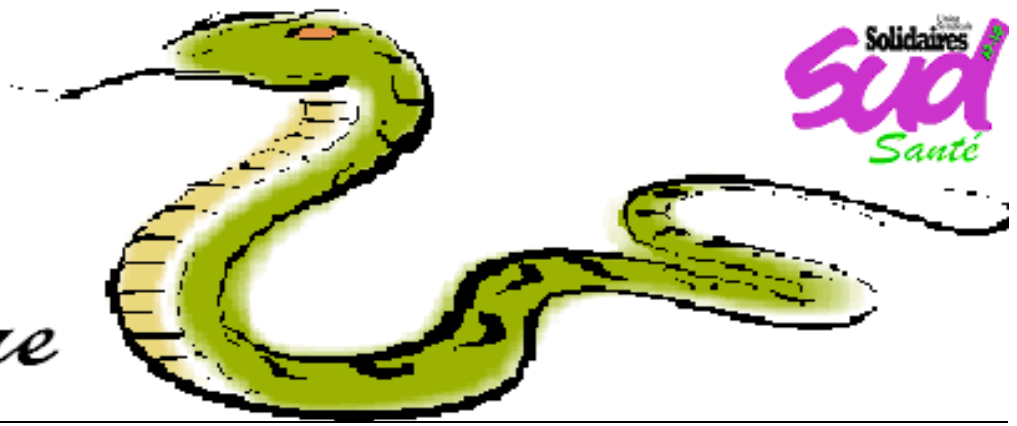


# Langue de Vipère



Novembre 2011

## Sommaire

- Chirurgie La Galère !
- Urgence aux urgences
- Champignonnière à Béclère
- Record d'entrave !
- Courrier Report des Jours
- Nombre de sièges dans les instances
- Comité de Défense de Béclère

## CALENDRIER CAP :

**9 novembre : CAP n°9**  
**Secrétaire Médicale + ACH**  
Avancement modulé d'échelon -  
Liste Aptitude ACH -  
Reports de stage -  
Dossiers divers

**16 novembre : CAP n°12**  
**Agents Hospitaliers**  
Avancement Modulé Echelon -  
Report de stage -  
Révisions de note

**22 novembre : CAP n°11**  
**AS, Aux. Puer., AMP**  
Passage Classe Supérieure -  
Reports de stage -  
Dossiers divers

**30 novembre : CAP n°1**  
**Personnels Techniques**  
Avancement Modulé Echelon

## Chirurgie : toujours la galère !!!

Alors qu'on nous annonce une augmentation de l'activité de chirurgie de 4 % depuis le début de l'année, les effectifs sont, eux au plus bas. 2 infirmières pour 33 patients lourds et parfois même 1 seule infirmière le soir et le weekend alors que les effectifs requis sont 3 IDE.

**Quelle sécurité pour le patient et pour le personnel ? Aucune.**

Devant un tel problème, Sud et la CGT ont déposé un Danger Grave et Imminent. Dans quel but ? Celui de protéger les agents en cas de problème. En effet, cela prouve que l'administration est au courant et qu'elle doit rechercher des solutions !

Les effectifs de la chirurgie sont vus au jour le jour, on ne sait pas encore si des lits seront fermés en décembre et si les congés seront accordés !

Comme d'habitude, on nous explique que c'est à cause des congés maternités, des vacances, qu'on arrive à ces situations. Mais depuis 1936, les salariés ont des vacances et depuis 1945 des congés maternité !

Ce qui change, c'est que pour assurer 365 jours par an, les effectifs sont insuffisants. Le pool de l'hôpital assure déjà le quotidien, il ne peut donc plus remplacer les arrêts maladies, les congés maternités...

Quant à l'intérim c'est le pompon ! l'AP-HP a signé un nouveau contrat qui ne couvre qu'un tiers des besoins des hôpitaux. Car nos chers technocrates ne comprennent pas pourquoi les agents ne s'arrangent pas entre eux et qu'on soit obligé de recourir à l'intérim.

L'intersyndicale a beau leur dire qu'à force de supprimer des emplois, le recours à l'intérim coûte deux fois plus cher pour une qualité de soins moindre et une fiabilité relative, on ne change pas une politique qui ne marche pas, on persiste jusqu'à la catastrophe.

1000 emplois par an sont supprimés à l'AP-HP depuis 3 ans et 2012 n'échappera pas à la règle, à moins que les agents ne se révoltent !

Arrêtons de subir les manques d'effectif et révoltons-nous !

**Le syndicat Sud reste à votre disposition pour vous aider à dire non à ces conditions de travail déplorables qui agissent aussi sur la prise en charge des patients.**

## Urgence aux urgences...

Depuis le nombre de fois ou Sud prévenait en instance, auprès de la direction que l'on allait avoir des soucis aux urgences !

L'organisation de ce service est catastrophique depuis de nombreuses années aussi bien médicale que paramédicale, l'ambiance, le turnover, les conditions de travail n'ont fait que se dégrader !

La mentalité de certains médecins ne pensant qu'à l'activité au détriment du bien être des patients et des personnels est exaspérante, le directeur étant complice de cela. La réponse toujours la même depuis des années, qu'il faut recruter, ne suffit plus à masquer leurs insuffisances. Le problème n'est pas le recrutement mais la fidélisation, les conditions de travail...

**Pourquoi alors les agents qui fuient ce service vont dans... d'autres services d'urgences !!!!**

**Pourtant les solutions existent, alors qu'elles soient appliqués et vite. Sud y veillera !**

## Ouverture d'une champignonnière à l'hôpital Bécère !

Nous avons alerté plusieurs fois la direction sur les problèmes que vivent les agents des Dossiers Médicaux dans les locaux d'archivage sous l'IFSI...

Rien n'a été fait par la direction, les conditions de travail y sont difficiles, ce local est une pente aménagée, l'odeur de moisissure est insupportable.

Sur certains dossiers administratifs, les champignons poussent !!! Nous demandons instamment la fermeture de ces locaux. Ces dossiers montent dans les étages et sont susceptibles de contaminer les services...



On se demande vraiment ce qu'attend la direction ?

Un Danger Grave et Imminent avec retrait certainement !

## Record d'entrave pour la direction cette année !!!!

Après l'épisode des bouteilles d'eau supprimées par le directeur de la logistique (une plainte est en instruction) sans avoir prévenu les instances de l'hôpital. Voici que début septembre, la direction récidive en déménageant sans prévenir le laboratoire de cytogénétique. En effet, ce service a été contaminé par de l'aspergillose et le service a donc été transféré sur Trousseau avec demande faite aux agents de bien vouloir y aller.

Et ce n'est pas fini, le système de hotline informatique a été modifié car maintenant lorsque vous appelez le 4976 vous arrivez à... Bicêtre !!!

Personne dans tout l'hôpital n'a été informé ce qui a mis un bazar considérable, de nombreux patients n'ont pu être comptabilisés dans l'hôpital ce qui fera un gros manque à gagner, ce n'est pas aux agents de faire des heures pour rattraper les bourdes des directeurs ! Surtout que ces agents n'ont pas d'heures supplémentaires payées et vont perdre grandement avec le futur changement de prime !

Pour tous ces changements, personne n'a été prévenu, ni le CHSCT ni le CTEL... **PERSONNE ! ...**

Petit rappel de droit :

Art. L236-2 du code du travail - CHSCT

**« Le CHSCT est consulté avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail et, notamment, avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit, ou de l'organisation du travail, avant toute modification des cadences et des normes de productivité liées ou non à la rémunération du travail »**

**A bon entendeur !**

## Courrier Report de Jour à envoyer en accusé de réception au DRH de Bécère

Pour ne pas perdre vos jours en fin d'année, n'oubliez pas d'envoyer le courrier page suivante à la direction. En effet si on vous empêche de poser vos jours avant la fin de l'année pour raisons de service, ceux-ci ne peuvent être supprimés (l'ouverture d'un CET est facultative !) et doivent être reportés...

Nom :  
Prénom :  
Adresse :

Service :

A Clamart,  
Le \_\_\_/\_\_\_/2011,

**Courrier en Recommandé AR**

OBJET : POSE DE JOURS, HEURES AVANT LE 31 DECEMBRE 2011

Monsieur le DRH,

Suite à votre note du 16 mars 2011, réf. AM/CM 373-2011, vous demandez à ce que les agents posent leurs jours d'ici au 31 décembre. La nécessité impérieuse de service fait qu'il est impossible que mes jours soient posés. Je vous informe donc que je veux prendre d'ici au 31 décembre les jours suivants :

\_\_\_\_\_ CA          \_\_\_\_\_ RTT/ RR          \_\_\_\_\_ RS          \_\_\_\_\_ heures

Dans la mesure où vous refuseriez mes jours pour raisons de service, je demande que ceux-ci soit reportés sur l'année suivante et/ou payés. Je refuse catégoriquement de perdre mes jours, vous avez la possibilité d'avoir recours aux intérimistes externes/internes et/ou de fermer des lits pour me permettre d'avoir mes jours dus.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, monsieur le DRH, mes sincères salutations.

Date :

Signature :

Copie :          Cadre du service  
                  Syndicat Sud Santé

## Nombre de sièges dans les instances CHSCT et CTCL GH suite aux élections



, un syndicat différent :

Pour le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail, le nombre de sièges a été modifié par le gouvernement après les élections (sans commentaire pour la démocratie !), voici donc ce que cela donne pour l'hôpital Béclère :

Sud Santé	CGT	FO	SMPS
6 sièges	1 siège	1 siège	1 siège

Le Comité Consultatif Local (issue du protocole) sera validé au prochain CTCL, il doit se baser sur le résultat des élections au CTCL de Béclère et doit avoir la même configuration que le CHSCT.

En ce qui concerne le CTCL du Groupe Hospitalier voici la future configuration :

Catégorie	CGT	Sud	CFDT	FO
A	3	1	1	0
B	2	2	1	0
C	3	3	1	1
TOTAL	8	6	3	1

## Comité de Défense de l'Hôpital Béclère

Les agents, les usagers, les élus, les associations, les syndicats soutiennent la défense de l'hôpital. Prochainement une question orale sur Béclère sera lue au Sénat. Le Mouvement s'amplifie.

Nous allons nous réunir prochainement pour décider de l'ensemble des actions à mener pour protéger l'hôpital et la population des projets du gouvernement et de l'AP-HP.

Si vous souhaitez rejoindre le Comité de Défense, contactez Sud Santé au 01.45.37.44.64 ou au 06.32.59.64.76.

Se syndiquer à Sud, c'est sortir de l'isolement de son service et de la vision étroite de sa branche professionnelle. C'est accéder à un espace collectif de proposition, de débat, de lutte, de solidarité pour un syndicalisme de masse et de transformation. C'est agir sur l'évolution des métiers, des pratiques professionnelles et sur ses conditions de travail. C'est s'inscrire dans un combat à long terme contre la disparition progressive des services publics au nom de la seule rentabilité et contre les effets désastreux de la mondialisation.

Adhérer à Sud, c'est rejoindre une nouvelle voie dans le syndicalisme. L'originalité de Sud, c'est sa pratique syndicale unitaire et ouverte au monde, aux collectifs militants, aux luttes sociales, au combat alter mondialiste. **Le financement de Sud Santé est uniquement assuré par les cotisations des syndiqué(e)s.**

A Sud, c'est la base qui décide au plus près du terrain, au plus près des salariés, au plus près des luttes.

Si vos idées se rapprochent des nôtres et que vous souhaitez nous soutenir, venez nous rencontrer au local Sud Santé, près des mutuelles.

## Barème des cotisations syndicales :

66% sont déductibles des revenus :

Ainsi si vous donnez 100 € à Sud Santé, 66 € seront déduits de votre impôt sur le revenu, l'année d'après. Seulement 34 € seront donc à votre charge.

Paiement Salaire	Prélèvements	Chèques ou espèces
	Trimestre	Année
< 1150 €	19 €	76 €
1151 à 1380 €	21 €	84 €
1381 à 1610 €	25 €	100 €
1611 à 1840 €	27 €	108 €
1841 à 2090 €	29 €	116 €
2091 à 2340 €	31 €	124 €
2341 à 2530 €	33 €	132 €
> 2531 €	35 €	140 €

Si vous optez pour le prélèvement, celui ci s'effectue fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre.

